

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 13 mars 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	33

Date de convocation
7 mars 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille six, le 13 mars à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil à la mairie de Saint-Jean de Fos, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel-M. AGOSTINI Jean André -M. CADILHAC Jean François-M. PIERRUGUES Georges -Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard- M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean Michel – M. ASENSI Raphaël - M. ANDRIEUX Jacques – M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. Jean François RUIZ - M. ASTIE Michel– M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Absents excusés : M. GHIBAUT Jean-Pierre-M. BELLOC Jean Paul - M. Michel Alvergne

Absents : M. SALASC Philippe – M. PONCE Jean-Claude - M. DEJEAN Maurice- M. GOMEZ René - M. Claude. CARCELLER - M. SANCHEZ Norbert - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis

M. Jean-Paul BELLOC donne pouvoir à Mme MARTIN Françoise

M. Michel ALVERGNE donne pouvoir à M. Raphaël ASENSI

M. - M. GHIBAUT Jean-Pierre donne pouvoir à M. ASTIE Michel

Mme MARTIN Françoise est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

**25-2006 Restauration des ruelles de la Circulade à Puéchabon –
Demande de subvention pour la phase étude d'architecture et
maîtrise d'oeuvre**

Monsieur Manuel Diaz, rapporteur, explique que dans le cadre du programme d'action de l'Opération Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault, la commune de Puéchabon a programmé la fin des travaux de restauration des ruelles de la Circulade. La Communauté de communes est maître d'ouvrage déléguée conformément aux délibérations du conseil municipal de Puéchabon des 20/04/2004 et 20/06/2005, et du conseil communautaire du 11/04/2005 ; dans le cadre de la convention de mandat.

A la suite des modifications du contexte d'aides financières européen, il est nécessaire de modifier le plan de financement validé lors du conseil communautaire de 11/04/2005 et de lancer une première demande de subvention uniquement pour la phase étude.

Les travaux de restauration des ruelles de la Circulade, estimés au montant arrondi de 140 700 € HT, requièrent une étude d'architecture et de maîtrise d'oeuvre, préalable aux travaux, d'un montant estimatif de 17 000€ (soit 12 % du montant des travaux).

Cette étude peut être subventionnée à hauteur de 60% dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) 2006, soit 10 200 €.

Le plan de financement est le suivant :

Financements	taux	Montant en €
DGE 2006	60%	10 200,00 €
Commune de Puéchabon	40%	6 800,00 €
Total	100%	17 000,00 €

Le Conseil, Oui l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2006 d'un montant de 10 200 €, soit 60% du montant de l'étude d'architecture (17 000€)
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Fait à Gignac, le

Le Président
Louis VILLARET